

La Caunette

Bulletin d'information de la Mairie



Toute l'équipe du Bulletin d'information vous souhaite une bonne année 2026.

1 - Retour sur le dernier trimestre 2025



☒ Le quatrième trimestre 2025 a été marqué par un événement de taille : le label **Grand Site de France** a été décerné à sept communes du Minervois. Cette distinction reconnaît la richesse paysagère, patrimoniale et environnementale du territoire, ainsi

que les actions menées pour sa préservation et sa mise en valeur.

Le Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » regroupe les communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux.

1

JEUX DE SOCIÉTÉ

Mercredi 25 février
après-midi, à L'Ostal de
la Cesse

2

SACS POUBELLE

Ils sont disponibles à la
poste (un rouleau de
sacs par personne et
par an)

3

ECLAIRAGE PUBLIC

Tous les lampadaires
(village et hameaux)
sont équipés en LED

Site internet

Pour s'inscrire et recevoir les informations connectez-vous sur : <https://lacaunette34.fr> puis remplissez le cadre en bas de la page d'accueil. Si vous êtes inscrit et ne recevez pas les infos, pensez à regarder dans vos « spam ».

Bulletin

Prochain Bulletin :
courant avril 2026.

Numéros utiles

Mairie : 04 68 91 23 11
Samu : 15
Police Secours : 17
Pompiers : 18
Urgences : 112

Secrétariat mairie (accueil)

Lundi et mardi de 9h30
à 12h, mercredi fermé,
jeudi ouvert de 14h à
16h30 et vendredi de
9h30 à 12h.
mairie.lacaunette@wana-doo.fr

Info de dernière minute

Le Comité national de gestion des risques en agriculture a reconnu le caractère de calamité agricole pour les dommages liés aux températures élevées du 26 juin au 5 juillet 2025. Voir article sur le site de la commune pour télécharger le formulaire de demande d'indemnisation. Dossier à déposer avant le 6 février.

✓ Toujours au dernier trimestre 2025 les travaux préparatoires à l'installation du **sentier d'interprétation La Caunette : entre gorges et causse** ont bien avancé. Au cours des mois de janvier et février 2026 le contenu des différents panneaux devrait être achevé et les panneaux eux-mêmes réalisés. Leur installation devrait suivre rapidement. L'inauguration officielle du sentier est prévue le samedi 27 Juin dans le cadre de la journée organisée pour fêter l'obtention du label Grand Site de France pour le site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Briant ».



✓ Le carreau de la Mine est également en travaux. La **table de ping-pong et les bancs** sont arrivés et seront prochainement installés près du City-parc. La dalle de béton est en cours de construction. Les adultes accompagnant les enfants, tout comme les promeneurs, pourront ainsi profiter de l'aménagement de ce site et même s'entraîner à des parties de tennis de table.



✓ L'**appartement situé au-dessus des écoles** est en cours de rénovation. Isolation, fenêtres à double vitrage, volets roulants, chauffage, climatisation... il sera remis en location dès que les travaux seront terminés.

✓ La culture n'a pas été oubliée. L'association **L'Ametlièr a présenté un concert** qui fut, comme à son habitude, d'une grande qualité. En effet, dimanche 26 octobre à 17 h, les voûtes de l'église de La Caunette ont vibré au son des flûtes à bec, comme autrefois.



Les instruments et les voix de l'ensemble Garancia, spécialisé dans la musique ancienne, ont fait voyager les auditeurs à travers les siècles, du Moyen Âge à la Renaissance. La langue occitane n'a pas été oubliée, avec notamment **Quan vei l'alauzeta** (« Quand je vois l'alouette »), composée au XII^e siècle par Bernard de Ventadour, troubadour.

✓ Tous les **lampadaires de La Caunette et de ses hameaux** sont désormais équipés de LED. Ceux des hameaux — La Prade, Le Sieur, La Garrigue et Le Cazal — bénéficient de capteurs solaires, ce qui permet non seulement des économies d'énergie, mais aussi la résiliation de quatre abonnements électriques.

✓ Le dossier étant entièrement finalisé, la passerelle de Coupiac entre désormais dans sa phase de travaux.

✓ Le **Foyer rural** reste très actif et fait vivre le village tout au long de l'année. En novembre, il a organisé, en plus de ses activités hebdomadaires, un loto : les adeptes des quines et des cartons pleins ont pu se régaler de crêpes et de boissons à l'entracte, dans une ambiance conviviale. (Suite page 3)

Toujours en novembre, c'est une **balade** qui a été proposée. Les participants, petits et grands, ont traversé les magnifiques paysages entre La Caunette et Aigues-Vives, admiré les couleurs de l'automne, longé la Cesse et les vignobles, puis, sous les pins du haut de la Traverse, contemplé le village.



D'autres rendez-vous sont déjà prévus : mercredi 25 février, une après-midi **jeux de société**, et jeudi 23 avril, une **balade** vers Vialanove cette fois, pour partager encore de beaux moments en plein air.



☑ La municipalité a déposé une **demande de reconnaissance de catastrophe naturelle** pour cause de rétractation et gonflement des sols en lien avec les alternances de sécheresse et réhydratation des sols. Cette demande, qui concerne l'année 2025, est soumise à la commission nationale des catastrophes naturelles. Elle fait suite au constat des dégâts observés sur certaines habitations est aussi justifiée par les conclusions de **l'étude géotechnique réalisée** par le bureau d'étude Ginger qui constate la très forte sensibilité à ce phénomène d'une importante partie du territoire communal.

☒ En accord avec toutes les communes de la communauté et à l'unanimité, **la compétence eau** a été transférée à la SIEA. Elle est effective depuis le 1er janvier.

☑ L'architecte en charge du **projet du Porche** (Tour porte et passage de la Carambelle) n'a pas été en mesure de mener à bien la mission qui lui avait été confiée. Malgré de nombreux rappels et plusieurs engagements annoncés, les éléments nécessaires au lancement des appels d'offres n'ont pas été transmis dans les délais prévus.

Afin de ne pas retarder davantage ce projet, la commune a décidé de confier la suite du dossier à un autre architecte. De nouveaux appels d'offres ont donc été lancés, ce qui permettra le démarrage prochain du chantier.

☑ Enfin, le trimestre s'est terminé sur une note joyeuse. La *fête de Noël des écoles*.



Comme chaque année, avant de partir en vacances, les enfants ont fêté Noël. Un spectacle de marionnettes était offert aux enfants des écoles de La Caunette, d'Agel, d'Aigne et d'Aigues-Vives.

Ensuite, les écoliers de La Caunette et d'Aigne se sont attardés à l'Ostal. Au grand plaisir de leurs parents, ils ont montré leurs talents de choristes avant de recevoir, sortis de la hotte



du père Noël, leurs cadeaux, puis de se régaler d'un goûter préparé par l'Amicale des parents d'élèves.

2 - Rappel : les activités du Foyer rural et de l'Ametlièr

Pour tout renseignement ou inscription, s'adresser aux dates et heures des activités (Ostal de la Cesse).

Lundi 18h30 (à partir de) : West Coast Swing (danse).

Mardi 15h-16h : Qi Gong.

Mardi 16h-17h : Taï Chi Chuan.

Mardi 18h45-19h45 : gymnastique de 18h45 à 19h 45.

Mercredi 13h45-17h45 (plusieurs groupes) : théâtre pour enfants et jeunes ados.



3 - Traditionnelle cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux se tiendra vendredi 30 janvier 2026 à 18 h 30 à l'Ostal de la Cesse. À l'issue de ce moment d'échange, le verre de l'amitié sera partagé avec l'ensemble des participants.

4 - Les élections municipales 2026

La pratique du panachage va définitivement disparaître en 2026 dans les communes de moins de 1 000 habitants : à l'occasion des prochaines élections municipales, il sera impossible de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats se présentant de façon groupée.

En mars prochain, les quelque 24 734 communes de moins de 1 000 habitants devront appliquer le scrutin de liste proportionnel à deux tours, avec listes paritaires (alternance femme/homme), en vigueur dans les communes de plus de 1 000 habitants.

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 « visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité » entre en application en mars 2026.

Source : Maires de France.



Invitation



Directeur de la publication : Max Fabre - Rédaction/
reportage/conception & réalisation graphique :
Anne-Claude Iger - Crédits photos et impression :
Mairie de La Caunette - Tirage à 190 exemplaires -
Dépôt légal juillet 2022.